

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 997

AMENDEMENT

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 6

À l'alinéa 17, substituer au mot :

« deux »

le mot :

« cent »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à apporter des garanties au texte.